

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je peux peut-être répondre brièvement à une question très longue, très tortueuse et à mon avis très trompeuse. Ce que le député semble vouloir dire, c'est que les sociétés canadiennes ont utilisé les bénéfices qu'elles ont réalisés grâce à l'augmentation des prix pour faire de la prospection à l'étranger. Il a choisi les chiffres qu'il a cités soigneusement. S'il examine les données sur lesquelles ces chiffres se fondent, il constatera que malgré les augmentations en question, les sociétés canadiennes ne consacrent qu'une très petite partie de leurs capitaux à la prospection à l'étranger. Elles dépensent près de 90 p. 100 de ces fonds au Canada.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre contredit tout à fait une déclaration qui figure à la page 38 de son rapport intitulé «Une stratégie de l'Énergie pour le Canada» et qui indique que, d'après les chiffres du gouvernement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a entamé un débat fort intéressant. Cependant, comme c'est la période des questions, je pense qu'il devrait s'en tenir à sa question s'il veut poser une dernière question supplémentaire.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que, d'après le gouvernement lui-même, l'industrie pétrolière réalisera d'ici cinq ans des bénéfices de trois milliards de dollars par année après paiement des impôts et des redevances, n'est-il pas évident que l'industrie pétrolière va faire des bénéfices inespérés, donc que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tout à fait raison d'exhorter le gouvernement à arrêter la hausse des prix et à cesser de faire des cadeaux à ces sociétés. Il devrait au contraire annuler cette augmentation de \$2 par baril qui doit entrer en vigueur en 1978?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, selon moi, les contribuables canadiens seraient mieux servis si le député faisait moins de discours et essayait de trouver des remèdes concrets. Le mieux qu'il puisse faire serait, à mon avis, de convaincre son parti d'adopter rapidement la mesure présentée à la Chambre, soit le projet de loi sur le contrôle des sociétés pétrolières.

● (1452)

[Français]

ON DEMANDE SI LE CANADA AUGMENTERA SES VENTES DE GAZ AUX ÉTATS-UNIS ET SI L'ON SONGE À ÉTUDIER LES MÉTHANIERS

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Est-ce que le gouvernement a l'intention d'exporter davantage de gaz aux États-Unis en échange de débouchés commerciaux plus nombreux pour les produits canadiens? Dans l'affirmative, le gouvernement aurait-il aussi l'intention de demander qu'un volume égal de gaz soit mis à la disposition de

Questions orales

Canada à partir des sources américaines? Deuxièmement, le ministre considère-t-il favorablement la possibilité d'acheminer le gaz naturel du Grand Nord canadien par méthaniers plutôt que par pipe-line, permettant ainsi d'équilibrer la production avec la consommation canadienne et d'assurer un encouragement considérable aux chantiers maritimes?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport de l'Office national de l'énergie intitulé «Motifs de décision» évoquait la possibilité qu'il serait peut-être dans l'intérêt du Canada d'accélérer les livraisons de gaz naturel aux termes des contrats actuels ou d'anticiper sur le calendrier des livraisons du gaz américain de la baie Prudhoe. A aucun moment, que je sache, a-t-on suggéré que nous devrions accroître, dans l'ensemble, nos exportations de gaz vers les États-Unis.

J'estime que des livraisons anticipées ou des accords de troc présentent peut-être des avantages. Je ne crois pas, par ailleurs, qu'il ait été prouvé que quelque avantage découlerait de l'augmentation globale de nos exportations de gaz à ce moment-ci. Bien sûr, tout dépendra de la décision des États-Unis de présenter ou non une demande à cet effet. Jusqu'à présent, l'Office national de l'énergie n'a reçu aucune demande, que ce soit pour des livraisons accélérées ou anticipées.

En ce qui concerne les réserves de gaz des hautes terres arctiques et des régions orientales du pays, il est fort probable que l'Office national de l'énergie sera saisi d'une demande de certificat de commodité et nécessité publiques en vue de la construction d'un tel pipe-line. Il est également possible, si j'en crois mes lectures et les entretiens que j'ai eus avec divers fonctionnaires, que nous devions étudier une proposition relative à l'acheminement de gaz naturel liquéfié à partir du haut Arctique. La plupart de ces projets . . .

M. Paproski: Règlement!

M. Hees: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT MACKENZIE—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES PARTIES NON PUBLIÉES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, puis-je poser ma question au premier ministre? Il s'agit des parties du rapport de la Commission royale d'enquête Mackenzie (1969) qui n'ont pas été publiées pour des raisons de sécurité. Les documents non publiés portaient-ils sur les méthodes et pratiques des services de sécurité, et notamment sur l'interception du courrier, la surveillance des individus et des partis politiques, l'opération 300, et ainsi de suite?